

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION du Conseil municipal du 11 janvier 2023**

L'an 2023, le 11 janvier à 20h00 s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale de M. Luc RITZ, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames BURKI, CHAUMONT, GOEURIOT, KOUCHA, MAILHÉ et PIGNATIELLO.

Messieurs BERLAND, CARDAIRE, LAGARDE, MORETTE, RENÉ, RITZ et SCHANG.

**Etaient représentés** :

**Etaient excusés** : Mmes AUBAILLY, CABRAL et ZANI et M. MARÇON, THISSE et VANTINI

**Secrétaire de séance** : Monsieur RENÉ Denis

\* \* \* \* \*

13 élus sont présents, le quorum est donc atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.  
Monsieur RENÉ Denis est désigné secrétaire de séance.

## **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 novembre 2022**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 novembre 2022.
- CHARGE le Maire de procéder à sa publication sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

## **2) Budget 2023 : ouverture de crédits**

Un plan topographique a été réalisé par un géomètre sur la parcelle AH 43 dans le cadre du projet de création d'un nouveau bâtiment pour le centre communal de santé. Afin de pouvoir régler la facture, il est proposé d'ouvrir des crédits en section d'investissement (article 203) par anticipation du vote du budget.

Le montant de la prestation est de 1 320,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater un montant de 1 320,00 € au chapitre 20.
- DIT que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2023.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

## **3) Projet d'autoconsommation collective : demandes de subventions**

Le cabinet d'études Green Tech Innovations a restitué un rapport de présentation ainsi qu'une proposition de plan de phasage pour l'équipement des bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques innovants. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet et autoriser le Maire à solliciter les autorisations de travaux requises.

Il est également proposé de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de différents financeurs comme : l'Etat, l'ADEM, la Région, etc.

Le chiffrage proposé permet d'avoir un ordre d'idée du montant de la dépense et de déposer les demandes de subventions.

Il sera à affiner en fonction notamment des capacités structurelles de chaque bâtiment.

La planification est prévue sur plusieurs exercices budgétaires afin de ne pas trop alourdir les finances communales. L'idéal serait de pouvoir assumer le reste à charge financier, une fois les subventions déduites, avec l'autofinancement. Le recours à l'emprunt est particulièrement délicat pour les collectivités actuellement avec des propositions très majoritairement à taux variables.

L'opération est, à ce stade, envisagée sur 4 exercices de 2023 à 2026 pour un montant estimatif prévisionnel de travaux de 2 472 603,00 € auquel s'ajoute des frais d'AMO de 370 890,00 €, soit un montant total estimatif de 2 843 493,00 €.

L'objet du vote est de lancer les demandes de subventions. Il n'y a pas d'engagement contractuel financier à ce stade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet d'autoconsommation collective consistant en l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux désignés dans la présentation.
- VALIDE le plan de financement présenté.
- CHARGE le Maire de déposer les demandes de subvention auprès de chaque financeur identifié dans le plan de financement.
- PRECISE que le phasage de l'opération sera établi en fonction de l'octroi ou non de ces subventions.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

#### **4) Création d'un centre communal de santé : demandes de subventions**

Lors d'une précédente réunion de travail, les élus ont souhaité faire évoluer le projet d'extension du centre communal de santé. Pour des raisons techniques (travaux, stationnement), il est plus facilement envisageable de créer un nouveau bâtiment d'environ 300m<sup>2</sup> au niveau des parcelles de la salle socioculturelle que de créer une extension d'environ 120m<sup>2</sup> sur l'arrière de la mairie.

La mission d'avant-projet a été confiée à une architecte afin d'établir un chiffrage et des premières esquisses du bâtiment.

Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subventions auprès de différents partenaires publics pour le projet de construction d'un centre de santé.

Les projets 3 et 4 de l'ordre du jour ne se positionnent pas sur les mêmes fonds de subventions. Il ne se font donc pas « concurrence ».

Un premier chiffrage s'élève à environ 850 000 € HT qu'il reste à affiner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de construction d'un centre de santé au niveau de la parcelle AH 43.
- VALIDE le plan de financement présenté.
- CHARGE le Maire de déposer les demandes de subvention auprès de chaque financeur identifié dans le plan de financement.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

#### **Informations diverses**

Un bulletin municipal est en cours de rédaction. Il devrait être finalisé et distribué début février.

Un projet d'animation intercommunal devrait être organisé le 18 mai. Il s'agit d'une marche qui relierait les communes de Doncourt, Giraumont et Labry avec une participation des associations des 3 communes. Le but étant de faire connaître à la population, et notamment aux jeunes adultes, l'offre existante en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.